



Photos : Archives CSN

Il y a 60 ans, la grève de l'amiante

A cause de ses péripéties et de son ampleur, la grève de l'amiante créa une onde de choc au sein de la société québécoise. Elle a été vue et analysée comme le début d'un mouvement d'affranchissement social comme a pu l'être, sur le plan culturel, le mouvement des automatistes avec le manifeste du *Refus global*. D'ailleurs, plusieurs des signataires du manifeste ont appuyé publiquement les grévistes. Ces événements annoncent les changements qui bouleverseront le Québec une décennie plus tard avec la Révolution tranquille. Il vaut donc la peine de souligner ce 60^e anniversaire à cause de sa dimension symbolique dans l'histoire du Québec comme dans celle du syndicalisme québécois du XX^e siècle.

C'est en février 1949 qu'éclate la grève de l'amiante. Elle met aux prises 5000 mineurs d'Asbestos et de Thetford Mines, membres de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) — qui deviendra par la suite la CSN — et des compagnies anglo-américaines particulièrement dures et intransigeantes sur le plan des relations de travail. Le plus gros employeur, la Canadian-Johns-Manville, mènera la négociation du côté patronal.

Au début de l'année 1949, les négociations sont dans l'impasse. Les compagnies refusent de discuter de mesures pour l'élimination de la poussière d'amiante, ce qui est une priorité pour les mineurs. Les positions sur la question des salaires sont aussi très éloignées. Réunis en assemblée générale, les membres

du syndicat de la Johns-Manville votent la grève le 13 février 1949. Le lendemain, les mineurs de Thetford Mines emboîtent le pas. La grève durera cinq mois.

Sous prétexte que les syndicats ont enfreint les dispositions de la Loi des relations ouvrières, le premier ministre Duplessis déclare la grève illégale. Étant jugés de mauvaise foi, les syndicats se voient aussi retirer leur certificat d'accréditation. Dès le début du conflit, la Johns-Manville obtient une injonction interdisant le piquetage et Duplessis envoie la police provinciale à Asbestos. Celle-ci installe son quartier général à l'hôtel Iroquois, propriété de la compagnie, qui assume les frais de séjour. La tension monte d'un cran quand cette dernière décide de reprendre la production à l'aide de bri-

seurs de grève. Des affrontements violents surviennent. La compagnie refuse de négocier, accusant les leaders de la grève d'être des révolutionnaires. Même Duplessis dénonce en Chambre les « sympathies communistes » des dirigeants de la CTCC.

Ceux-ci appellent à la solidarité. La CTCC lance une souscription auprès de ses affiliés afin de soutenir les grévistes. D'autres organisations syndicales québécoises et canadiennes donnent leur appui. Une partie du clergé catholique se range aussi du côté des grévistes. Même l'archevêque de Montréal, M^{gr} Charbonneau, lance un appel retentissant en chaire afin que les fidèles viennent en aide aux familles éprouvées par la grève. Plus de 500 000 \$ en argent et pour 75 000 \$ de vivres sont recueillis dans les rangs syndicaux et aux portes des églises, ce qui est considérable pour l'époque. À eux seuls, les membres de la CTCC ont contribué pour 300 000 \$.

Malgré le mouvement d'appui et une proposition de compromis déposée par les syndicats, la Canadian-Johns-Manville refuse toujours de négocier. C'est finalement l'intervention d'un médiateur, en juin, qui permettra le dénouement du conflit. Le règlement sur les salaires se rapproche des positions syndicales. Mais il n'y a rien pour l'élimination de la poussière d'amiante. Après autant de mobilisation, les résultats de la grève apparaissent plutôt mitigés. Mais à plus long terme, selon l'historien Jacques Rouillard, la grève apporta des bénéfices notables pour les mineurs. De plus, elle confirma la CTCC comme acteur majeur de la société québécoise.

François Lamarche